

Communiqué de Presse

Étang de Baye : la baignade et les activités nautiques sont à nouveau autorisées après les dernières analyses

Après avoir identifié la présence de cyanobactéries dans l'étang de Baye (Bazolles), vendredi 18 juillet, ce qui a conduit à l'interdiction de toutes activités aquatiques et nautiques, de nouvelles analyses réalisées lundi 21 juillet par le laboratoire CARSO indiquent un seuil de la chlorophylle-a inférieur à 10 µg/l.

En conséquence, l'Agence régionale de santé (ARS) Bourgogne-Franche-Comté a déclaré le retour de la situation à la normale et levé toutes les interdictions.

La baignade et les activités nautiques sur le site peuvent donc reprendre ; les usagers sont toutefois invités à faire preuve de vigilance et à respecter les consignes de précautions sanitaires définies par l'ARS :

- ne pas se baigner hors des sites autorisés,
- éviter d'ingérer l'eau,
- prendre une douche après la baignade,
- ne pas se baigner en présence d'amas d'algues ou de changement de coloration,
- ne pas laisser les animaux domestiques accéder à la zone de baignade.

Ces consignes sont affichées sur le site de la baignade.

Contacts :

Stéphane Bénédict / Directeur de cabinet / 06 87 01 00 17

Peggy Banget-Mossaz / Directrice de la communication / 07 88 53 94 57